

janvier 2022

**Note d'information sur l'avancement de l'enquête  
relative à la collision entre un train express régional et un véhicule léger  
survenue le 15 janvier 2021 sur le passage à niveau n°44 à Péronnas (Ain - 01)**

**Avertissement :**

*L'enquête technique du BEA-TT n'est pas terminée.*

*La note d'étape ci-après s'inscrit dans une démarche visant à informer de l'avancement de l'enquête technique et à annoncer dès que possible aux entités concernées les premières orientations préventives.*

*Elle s'appuie sur des éléments encore partiels.*

Le vendredi 15 janvier 2021, peu après 14 h, le train express régional n° 889474, opéré par la société SNCF Voyageurs, en provenance de Lyon et à destination de Bourg-en-Bresse, percute une voiture sur le passage à niveau n° 44 situé sur la commune de Péronnas dans le département de l'Ain. Ce passage à niveau, non inscrit au programme national de sécurisation, est équipé d'une signalisation automatique lumineuse et sonore avec une demi-barrière de chaque côté de la voie unique de circulation.

Le TER, qui circulait au moment du choc à la vitesse de 135 km/h, n'a pas déraillé. Parmi les 146 occupants du train, aucun n'a été blessé. En revanche, la conductrice du véhicule léger, qui était dans de son véhicule au moment du choc, est décédée sur le coup.

Concernant les dommages matériels causés par le choc, le train a été principalement endommagé au niveau de la motrice. Des éléments mécaniques et de carrosserie ont été détruits. Le véhicule léger, après avoir été projeté par le train contre une des deux demi-barrières, a fini sa course à une cinquantaine de mètres du point d'impact après avoir fait un ou plusieurs tonneaux. Il a été complètement détruit et des débris ont été retrouvés dans une large zone autour du passage à niveau. Plusieurs équipements ferroviaires ont été endommagés, notamment la demi-barrière côté droit de la voie unique de circulation du train a été arrachée et projetée à une quinzaine de mètre du point d'impact, l'autre demi-barrière n'ayant pas subi de dégâts.

Les investigations réalisées à ce jour montrent qu'à part le conducteur du train, aucun témoin direct de cet accident n'a été identifié. Ce conducteur a pu apercevoir un véhicule à l'arrêt ou circulant à très faible vitesse sur le passage à niveau, ce qui l'a conduit à déclencher le freinage de son train sans toutefois lui permettre d'éviter le choc. Ces éléments ont pu être confirmés par l'analyse des données enregistrées par le train.

Par ailleurs, les conditions météorologiques avec un ciel gris, des averses passagères avec présence de quelques flocons de neige et une température proche de 0 °C ont pu dégrader les conditions de visibilité et d'adhérence sur les infrastructures.

Concernant la conductrice du véhicule léger, les informations recueillies n'ont pas permis d'identifier des éléments étayant l'hypothèse d'un acte volontaire.

De plus, aucun élément n'est à ce jour apparu dans les investigations pour étayer l'hypothèse d'un dysfonctionnement des équipements du passage à niveau.

Les travaux du BEA-TT se concentrent désormais sur les calculateurs du véhicule léger, dont certains sont particulièrement dégradés. En effet, l'analyse des données enregistrées dans les quelques instants précédant le choc pourrait donner des informations essentielles à la compréhension de l'accident, ou à la confirmation ou à l'infirmité de certaines hypothèses. Des expertises techniques ont été demandées en ce sens, mais sans aucune garantie concernant leur résultat.

Des actions d'amélioration de la visibilité en approche du passage à niveau par la route pourraient être intégrées aux éventuelles recommandations du BEA-TT.

Le récent accident mortel survenu en janvier 2022 sur ce passage à niveau n'entre pas dans le cadre de cette enquête, compte tenu de l'identification par les services judiciaires du caractère volontaire de l'acte de la conductrice du véhicule léger impliqué.

--- 000 ---